Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260330-2103202606-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2103202606

Séance du 21 mars 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026

Le 21 mars 2026 à 10h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, le maire

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie, HAMON Fanny, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel

Procurations :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Désignation des délégués pour le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh et de l'Argoat**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de nommer deux membres du Conseil municipal qui siègeront au Conseil d'administration du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Le Conseil municipal décide de nommer à l'unanimité :

- Titulaire : Bruno BERGNEL
- Suppléant : Nathalie BOURDONNEC

Fait et délibéré à Calanhel, le 21 mars 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

DE CAL... (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Cyril JOBIC